Bac Pro apprentissage

Métiers du Commerce et de la Vente

- **Option A** : Animation et gestion de l'espace commercial
- **Option B** : Prospection Clientèle et Valorisation de l'Offre Commerciale

CODE RNCP 38399	**CODE NSF : 312**	**CODE DIPLOME Option A : 40031213** **CODE DIPLOME Option B : 40031214**

- Date de début des parcours certifiants : 01-01-2024
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028
- **Niveau de qualification de niveau 4, délivrée sous l'autorité du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.**



Date de mise à jour : Septembre 2026

Objectifs et Compétences

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du commerce et de la vente » s'inscrit dans une démarche commerciale active. Son activité consiste à :
- accueillir, conseiller et vendre des produits et des services associés,
- contribuer au suivi des ventes,
- participer à la fidélisation de la clientèle et au développement de la relation client.

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du commerce et de la vente », détenteur de l'option A, doit faire preuve :
- du sens de l'accueil, de qualités d'écoute et de disponibilité
- du respect des comportements et des attitudes conformes à la diversité des contextes relationnels
- du respect de la confidentialité et de la déontologie professionnelle
- de rigueur dans la gestion et l'organisation de l'espace de vente, dans le respect des règles de son entreprise

Il doit pouvoir travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie et de responsabilité. Il peut enfin participer à la mise en place et à la réalisation de manifestations commerciales décidées par son entreprise et en exploiter les retombées.

La mobilité géographique ou fonctionnelle du titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du commerce et de la vente », détenteur de l'option B, est encouragée.
Dans ce cadre il met en œuvre les techniques de prospection ainsi que les techniques relationnelles et les techniques de vente tout en développant et exploitant son portefeuille clients dans le respect de la politique de l'entreprise. Il doit adopter des comportements et des attitudes conformes à la diversité des contextes relationnels, dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie professionnelle.
Il peut être conduit à travailler en équipe au sein de son organisation. Il assure une remontée des informations du terrain auprès de sa hiérarchie.

Enseignements

- BLOC 1 - Conseiller et vendre
- BLOC 2 - Suivre les ventes
- BLOC 3 - Fidéliser la clientèle et développer la relation client
- BLOC 4 - Animer et gérer l'espace commercial (Option A)
- BLOC 5 - Prospecter et valoriser l'offre commerciale (Option B)
- BLOC 6 - Prévention - Santé – Environnement
- BLOC 7 - Economie – Droit
- BLOC 8 – Mathématiques
- BLOC 9 - Langue vivante A
- BLOC 10 - Langue vivante B
- BLOC 11 – Français
- BLOC 12 - Histoire - Géographie et Enseignement moral et civique
- BLOC 13 - Arts appliqués et cultures artistiques
- BLOC 14 - Education physique et sportive



En alternance

Les périodes en entreprise et au Centre de Formation Saint-Louis se succèdent pour favoriser l'apprentissage et acquérir les compétences nécessaires au métier pour l'option A : Animation et gestion de l'espace commercial et pour l'option B : Prospection et valorisation de l'offre commerciale.

Prérequis

Titulaire d'un CAP de la famille des métiers ou avoir suivi au moins une seconde et une classe de première générale ou professionnelle.
Autres diplômes de même niveau avec un parcours aménagé par équivalence.

Modalités et delais d'accès

- Retraits des dossiers de candidatures et inscriptions à partir du mois de janvier (nous contacter) ;
- Adaptabilité possible de la formation aux personnes en situation de handicap (nous contacter) ;
- Commission de validation des dossiers en avril-mai ;
- Entretien individuel mai ;
- Décision définitive de validation des candidatures fin juin ;
- Date d'entrée en formation : septembre.

Personne en situation de handicap

Notre établissement étudie de manière individualisée avec chaque personne en situation de handicap (PSH) : l'accessibilité des locaux, l'accessibilité des outils et matériels pédagogiques, et l'adaptation des modalités d'examen. Au sein de notre personnel, un référent PSH dédié à ces fins vous accueillera et vous précisera toute mesure d'accompagnement.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques et exercices pratiques : français, histoire-géographie et éducation civique, arts appliqués-cultures artistiques, mathématiques, économie-droit, éducation physique et sportive.
Formations pratiques : suivi des projets, travaux pratiques, ateliers d'accompagnement.

Méthodes d'évaluation

- Évaluations hebdomadaires
- Contrôles en cours de formation
- Épreuves ponctuelles écrites et orales en fin de cursus
- Validité de l'examen par blocs de compétences

Poursuite d'études et passerelles

Le Bac Pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS, notamment le BTS MCO ou NDRC.

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage ?

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

L'âge maximum est de 29 ans (révolus, 30 ans moins 1 jour).
Et au-delà de 29 ans, les personnes :

- Ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
- Inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau
- En situation de handicap

L'âge maximum peut être porté à 34 ans (révolus, 35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire. Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats.

Durée

La formation se déroule sur 1 an en classe de Terminale comprenant un rythme d'alternance de 50% du temps en entreprise et 50% du temps au Centre de Formation.
Calendrier de formation disponible sur notre site internet.

Coût

Aucun frais d'inscription, aucun frais de formation. Le coût de la formation est pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise.

Le salaire de l'apprenti – contrat d'apprentissage

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1re année	27 % du Smic, soit 504,09 €	43 % du Smic, soit 802,82 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 989,52 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2e année	39 % du Smic, soit 728,14 €	51 % du Smic, soit 952,18 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 138,88 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3e année	55 % du Smic, soit 1 026,86 €	67 % du Smic, soit 1 250,90 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit1 456,27 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918



Contact

Ensemble Scolaire Saint-Louis
Quai Soubeyran, 26400 Crest
Tel : 04 75 25 66 38 – 04 75 25 00 60
www.stlouis26.eu
marie-laure.blanc@stlouis26.eu
SIRET 77940962200015
Numéro déclaration d'activité 82260068826